

ASSISTANCE

VOS AVANTAGES

- Mobilité assurée pour tous vos collaborateurs
- Pas d'avance de fonds

LES "PLUS" DIAC LOCATION

- Prestation incluse dans les contrats de location
- Couverture très large du réseau Renault
- Notre assistance couvre vos véhicules et également vos collaborateurs



PRINCIPES

NOTRE ASSISTANCE PREND EN CHARGE LE VÉHICULE, LE CONDUCTEUR ET LES PASSAGERS, DANS LES CAS D'IMMOBILISATION SUIVANTS :

• Panne :

Tout incident mécanique imprévisible, entraînant l'immobilisation du véhicule.

• Accident* :

Destruction ou détérioration du véhicule rendant impossible sa mobilité.

• Incendie* :

Destruction ou détérioration d'un véhicule consécutive à un incendie.

• Vol ou tentative de vol* :

La disparition ou la détérioration du véhicule assuré, suite à un vol ou une tentative de vol, immobilisant sur place le véhicule.

• Crevaison :

Dégonflement ou éclatement d'un pneumatique rendant impossible l'utilisation du véhicule dans des conditions normales de sécurité.

• Panne ou erreur de carburant

En cas de dysfonctionnement de la jauge carburant ou de remplissage du réservoir avec un carburant inapproprié.

• Perte ou bris de clés

En cas de clés égarées, volées ou brisées dans le neiman ou une serrure du véhicule.

• Accident corporel ou décès :

Accident lié au véhicule garanti.

PRESTATION 7J/7 – 24H/24

• Dépannage / Remorquage

Dépannage sur place ou remorquage vers l'atelier du représentant le plus proche, agréé par le constructeur.

• Poursuite du voyage ou retour au domicile

En cas d'immobilisation supérieure à 3 heures et d'impossibilité d'attendre sur place la réparation, nous organisons la poursuite du voyage ou le rapatriement au domicile habituel du conducteur par :

- ✓ **Train** 1ère classe,
- ✓ **Taxi**, si l'immobilisation est à moins de 100 km du domicile habituel,
- ✓ **Avion**, classe économique si le trajet par le train est supérieur à 8 heures,
- ✓ **Bateau**, 1ère classe ou équivalent,
- ✓ **Tout autre moyen de transport** se révélant plus approprié et disponible localement.
- ✓ **Hébergement** En cas d'immobilisation supérieure à 3 heures, à plus de 50 km du domicile habituel, nous organisons et prenons en charge l'hébergement du conducteur et de ses passagers à concurrence de 3 nuits et de 80 euros par nuit et par chambre (petit-déjeuner inclus).

* (ayant fait l'objet d'une déclaration)

- **Envoi de pièces de rechange**

S'il est impossible de se procurer les pièces de rechange sur place, nous nous engageons à les faire parvenir dans les plus brefs délais chez le réparateur dans la limite des pays couverts par la garantie du constructeur.

- **Frais de liaisons**

Tous frais de liaisons entre les gares, aéroports, hôtels, domicile et le lieu où est immobilisé le véhicule pour réparation sont pris en charge.

- **Récupération du véhicule réparé**

Nous mettons à votre disposition les moyens appropriés (train, taxi...) pour vous permettre de récupérer le véhicule. Si le véhicule est déclaré épave, nous prenons en charge son rapatriement.

- **Véhicule de remplacement**

En cas de panne, nous mettons à votre disposition un véhicule de remplacement (catégorie de base) pour une durée de 3 jours maximum.

- **Garantie d'assistance aux personnes**

- Rapatriement médical
- Retour des bénéficiaires
- Visite d'un proche
- Envoi de médicaments à l'étranger
- Assistance voyage
- Rapatriement en cas de décès
- Accompagnement du défunt
- Garantie « frais médicaux et chirurgicaux à l'étranger »
- Assistance juridique à l'étranger

